

Évaluation annuelle des résultats du plan de lutte de l'école contre la violence et l'intimidation

École : 021 Val-des-Monts





Date : 2022-05-24


Nombre de signalements de violence : 25

Nombre de signalements d'intimidation : 0

Nombre de plaintes : 0

Rappel des défis et des objectifs priorités pour l'année scolaire 2021-2022

Au regard des actions, des facteurs de protection de l'école (à développer, consolider ou maintenir)	À développer	À consolider	À maintenir
<p> Consolider la mise en place des actions universelles et ciblées de l'école pour un milieu sain et sécuritaire d'ici juin 2022.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Enseigner explicitement les comportements attendus • Poursuivre l'implantation, faire la promotion et réguler le nouveau code de vie • Poursuivre l'implantation et maintenir un système de renforcement positif commun à l'ensemble de l'école 			
<p> Maintenir à 95% le taux de sentiment de sécurité perçu chez les élèves à l'école d'ici juin 2022.</p> <p>Présentement le sondage a été fait auprès des élèves marcheurs. Une invitation de dénonciation au besoin leur a été proposée.</p>			

Au regard des manifestations (ex. : actes de violence, sentiment de sécurité)	À développer	À consolider	À maintenir
<p>✚ Planifier et faire vivre des situations d'apprentissages liées aux habiletés sociales et aux apprentissages sociaux-émotionnels aux élèves. (Nous devons, mettre en place davantage l'an prochain. Certains enseignants ont vécu certaines situations avec leurs élèves, mais à géométrie variable.</p>			

Mise en œuvre des moyens

Est-ce que les moyens identifiés ont été mis en place tels que planifiés pour :

- ✚ **Les mesures de prévention mises en place** : Enseigner explicitement les comportements attendus (endroit, saison, jeux), Valoriser les comportements positifs, Poursuivre l'implantation et promouvoir le code de vie, Maintenir le local de soutien à l'heure du dîner, Offrir des ateliers de prévention aux élèves du 2^e et du 3^e cycle, Offrir des ateliers favorisant le développement des habiletés sociales et la résolution de conflits aux élèves de maternelle, 1^{re}, 2^e et 3^e année, Maintenir le marquage et les zones de jeux dans la cour d'école et Rencontrer les élèves marcheurs 2x/Année.

Les élèves marcheurs ont été rencontré 2 fois cette année par notre TES.

- ✚ **Les modalités de signalement et de consignation mises en place** : Inciter les élèves à dénoncer à tout adulte, respecter la démarche de signalement prévue au plan de lutte (élèves, parents et membres du personnel) et consigner les actes de violence et d'intimidation à l'aide de l'outil MÉMOS. La consignation dans l'outil Mémo est à développer chez l'équipe-école.
- ✚ **Les mesures éducatives et de sanction mises en place** : Gérer et régler les situations en choisissant les actions et les mesures appropriées selon les niveaux d'intervention décrits au plan de lutte.
- ✚ **Les mesures de soutien mises en place** : Accueillir l'élève de façon chaleureuse, prendre au sérieux les dénonciations, offrir l'opportunité d'exprimer ses émotions, assurer la confidentialité,
- ✚ Valoriser leurs interventions et les inviter à poursuivre, offrir du soutien et de l'aide selon les moments de vulnérabilité et consigner les actes dénoncés.

Les difficultés rencontrées :

- Réunir l'ensemble du personnel au même moment
- La période de confinement a chamboulé certaines rencontres et activités prévues (idem cette année. Les absences du personnel n'ont pas permis)
- Présence parfois de règles différentes entre la récréation du matin et celle du midi (voir point dans éléments facilitants)
- Le changement de personnel (beaucoup d'absences, de départs et de congé de maladie)

Les éléments facilitants :

- Le nouveau code de vie qui s'appuie sur l'enseignement des comportements attendus et qui favorise la cohésion entre les membres du personnel
- La valorisation des comportements positifs avec les activités de masse (petites mains et grandes mains)
- L'offre d'ateliers sur les habiletés sociales ou la prévention pour les élèves du préscolaire à la 6^e année. (Impossible d'en faire cette année. Quelques élèves avec des besoins particuliers ont pris beaucoup de temps)
- Les rencontres avec les membres du personnel du SDG, les surveillantes de diner et laTES
- Les éducatrices ont le mandat d'animer des jeux sur la cour d'école. L'enseignant d'éducation physique intègre à sa planification l'enseignement de jeux extérieurs. Une division de la cour permet un grand nombre jeux d'équipe. Beaucoup de matériel est mis à la disposition des élèves. Des jeux sont organisés hebdomadairement par les adultes.
- La possibilité pour certains élèves plus fragiles d'utiliser le local de soutien pendant la période du diner
- La stabilité de l'équipe **NON pas cette année**
- C'est très facilitant que ce soit les surveillants qui surveillent la récré et le diner, permet une plus grande cohérence des règles. **Les enseignants oublient les règles et ne les appliquent pas tous de la même façon.**

L'impact des actions mises en place

Chez le personnel	Chez les élèves	Dans nos relations avec les parents	Dans nos relations avec les partenaires
<p>(Notamment les relations entre le personnel et entre le personnel et les élèves)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Les relations entre les membres sont très positives puisqu'ils travaillent dans le même sens à la sécurité et au bien-être de chaque enfant. 	<p>(Notamment les relations entre les élèves et entre les élèves et le personnel)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ En général, les élèves sont respectueux envers leurs pairs et semblent mieux comprendre les attentes du personnel, donc les interventions nécessaires sont bien 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les parents connaissent davantage les étapes des interventions ainsi que la différence entre les situations conflictuelles de celles découlant de la violence et de l'intimidation. ▪ (Sondage à venir) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les relations avec nos partenaires sont plus ciblées puisqu'on partage le même cadre de référence (modèle RAI et continuum de services) afin de répondre le mieux possible aux besoins de l'élève.

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Chaque membre du personnel se sent plus responsable de chacun des élèves et du climat scolaire (À développer) ▪ Tous les intervenants suivent la même démarche ce qui entraîne une augmentation du sentiment de sécurité chez les élèves. ▪ Augmentation des interventions liées aux comportements positifs ▪ Les interventions et le suivi se font de façon rapide et efficace. Peu de situations se rendent jusqu'à la plainte et au signalement. 	<p>Perçues et rarement argumentées.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Ils ont une plus grande connaissance et une meilleure compréhension des situations liées au conflit, à la violence et à l'intimidation, y compris la cyberintimidation. (À consolider) ▪ Ils éprouvent un sentiment de fierté lorsqu'ils amassent des petites et des grandes mains pour obtenir comme récompense une activité de masse. ▪ Ils connaissent mieux les comportements attendus, sont en mesure de les nommer et de les associer aux valeurs de l'école. (À développer) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les parents travaillent souvent en collaboration avec l'école et les communications sont davantage de nature constructive. Par conséquent, nous percevons un sentiment de confiance face au milieu scolaire de la plupart des parents. ▪ Les parents prennent davantage de temps pour analyser l'information que leur enfant rapporte avant d'émettre un constat d'intimidation. (NON) 	
--	--	---	--

Recommandations

Tenir compte des recommandations dans l'actualisation de votre plan de lutte.

- Faire la promotion du code de vie auprès des élèves, des parents et des membres du personnel, particulièrement pour le nouveau personnel
- Maintenir l'affichage des règles de conduite attendues dans les corridors et les endroits stratégiques
- Consolider l'enseignement explicite des comportements attendus pour chacun des endroits, en particulier ceux qui correspondent à la cour d'école pour que les règles ne soient pas différentes entre la récréation du matin et celle du midi.
- Maintenir la valorisation des comportements positifs et de l'organisation des activités de masse pour récompenser les efforts des élèves (Mains)
- Poursuivre l'offre d'ateliers concernant la gestion des émotions, le développement des habiletés sociales et la prévention contre la violence et l'intimidation auprès de tous les élèves (À bonifier)
- Présenter les consignes et les étapes d'intervention à tout le personnel en début d'année
- Faire des rappels fréquents des consignes et du protocole d'intervention auprès des enseignants, des adultes du service de garde et des surveillantes.
- Prévoir des rencontres de régulation chaque étape
- Continuer d'utiliser des données pour avoir un portrait juste du climat scolaire (outil de consignation, sondage, questionnaire...)
- Formation- accompagnement sur l'utilisation de l'outil MEMO (nouveau objectif pour 22-23)
- La mise en place d'un comité qui analysera les Mémos mensuellement pour réactiver des objectifs (nouveau objectif pour 22-23)

L'évaluation du plan de lutte de l'école Val-des-Monts a été adoptée par le Conseil d'Établissement le 7 juin 2022. No de résolution : (CÉ021-2022-06-07-1)